

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

6 MAI 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 6 mai 2024 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4

Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière adjointe, madame Nathalie Fournier, est aussi présente.

Six (6) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

Assemblée ordinaire du 6 mai 2024

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 8 et 29 avril 2024

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Autorisation de paiement de 50 % de la facture de PG Solutions pour l'installation d'un nouveau système de payes Aurora au montant de 1 875. \$ plus taxes.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Résolution entérinant la décision pour le mandant à Aqua Ingénium pour identifier et délimiter le milieu humide ainsi que déterminer la

limite du littoral concernant le terrain du garage municipal et de la rivière des Grosses-Roches.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Résolution pour signer une entente financière pour l'année 2024 entre *ÉEQ (Éco Entreprises Québec)* et la municipalité pour recevoir les redevances des matières recyclables

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Désignation des fonctionnaires responsables en matière d'urbanisme – application de la réglementation municipale d'urbanisme

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Résolution appuyant le Club des 50 ans et Plus dans ses démarches de reconnaissance et de financement de leur mission auprès de partenaires et du gouvernement du Québec.

12. AUTRES

13. VARIA

14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
15. Période de questions
16. Ajournement de la séance au 13 mai 2024 à 19 h 30.

2024-05-93 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 mai 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé dans l'avis de convocation cependant il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation et à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2024-05-94 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

ADOPTÉE

2024-05-95 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2024

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2024.

ADOPTÉE

2024-05-96 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 9 AVRIL AU 6 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 9 avril au 6 mai 2024, pour un montant 88 119.92 \$ numérotés consécutivement de 4256 à 4269 pour les chèques de paies et de 7263 à 7295 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2024-05-97 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — PG SOLUTIONS - INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE PAYE — FACTURE # STD57535

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- PG Solutions facture # STD57535 – 2 155.78 \$
Installation d'un nouveau système de paye 1 ère partie

QUE le montant de la dépense soit affecté au budget de fonctionnement comme prévu.

ADOPTÉE

2024-05-98 MANDAT À LA FIRME AQUA INGÉNIUM INGÉNIEURS DES EAUX POUR PROJET DES BUREAUX MUNICIPAUX

Considérant que la municipalité doit faire identifier et délimiter les milieux humides en bas du talus du terrain du garage municipal et délimiter la limite du littoral afin que l'arpenteur puisse émettre le certificat d'implantation du nouveau bureau municipal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate la Firme Aqua Ingénium pour exécuter les tâches demandées, et ce pour une somme de 2 974 \$ (taxes en sus).

QUE le montant de la dépense sera affecté au budget de fonctionnement de la municipalité.

ADOPTÉE

2024-05-99 NOUVEAU RÉGIME DE COLLECTE SÉLECTIVE — SIGNATURE DE L'ENTENTE-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE ÉEQ ET LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les obligations des municipalités à l'égard des matières résiduelles et notamment celles découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et les règlements édictés sous son empire, incluant l'adoption d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) par la MRC de La Matanie ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités locales par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) en matière d'environnement, de nuisances et de salubrité ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) est entré en vigueur le 7 juillet 2022 et qu'il prévoit, notamment, la conclusion d'ententes entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches ont pris connaissance de l'*Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et la municipalité* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches autorise la signature de ladite entente et autorise Monsieur Bruno Fournier, maire et Madame Linda Imbeault, directrice générale greffière trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente avec Éco Entreprises Québec.

ADOPTÉE

2024-05-100 DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE EN MATIÈRE D'URBANISME – APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires qui sont responsables de délivrer les permis et certificats d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu d'une entente intermunicipale, la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'urbanisme à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' en date du 8 avril 2024, la municipalité a adopté la résolution numéro 2024-04-82, afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE La MRC a procédé à l'embauche d'un inspecteur en bâtiments surnuméraire ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'ajouter le nom de cet inspecteur à la liste des fonctionnaires désignés par la municipalité en vertu de la résolution numéro 2024-04-82 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal désigne Monsieur Jérôme Gauthier, à l'emploi de la MRC de La Matanie, à titre d'inspecteur en bâtiments surnuméraire ;

D'autoriser Monsieur Jérôme Gauthier à accorder et délivrer des permis et certificats en matière d'urbanisme ;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

2024-05-101 APPUI AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE GROSSES-ROCHES

ATTENDU QUE les activités organisées par le club 50 ans et plus de Grosses-Roches animent notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social ;

ATTENDU QUE les activités du club 50 ans et plus offertes aux aînés de Grosses-Roches sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aîné ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grosses-Roches considère que le maintien des activités du Club 50 ans et plus de Grosses-Roches est essentiel et s'intègre dans sa politique envers les familles et les aînés ;

ATTENDU QUE la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité ;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus les bénévoles aînés à s'impliquer ;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50 + du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien ;

ATTENDU QUE nous considérons les 138 clubs des 50 ans et plus affiliés au Carrefour 50 + du Québec et déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux ;

ATTENDU QUE le Carrefour 50 + du Québec, avec l'appui du club 50 ans et plus de Grosses-Roches, demande au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux clubs 50 ans et plus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Bruno Fournier, maire, à signer, au nom de nom de la municipalité, une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec ;

QU'une copie de cette lettre soit transmise à M. Yvano Tremblay, président du club 50 ans et plus de Grosses-Roches et à Mme Maité Blanchette-Vézina, ministre régionale de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

QU'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

ADOPTÉE

2024-05-102 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2024-04-91 EMBAUCHE DE M. GILLES BILODEAU

Considérant que M. Gilles Bilodeau a refusé le poste ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TEMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal annule la résolution 2024-04-91.

ADOPTÉE

2024-05-103 EMBAUCHE DE M. JEAN-GUY MILLETTE À TITRE DE JOURNALIER DE MAI À SEPTEMBRE 2024

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé saisonnier afin d'assurer les opérations d'entretien des rues et routes de la municipalité et autres tâches;

Considérant que M. Jean-Guy Millette a démontré de l'intérêt à occuper de poste pour la période de mai à septembre 2024;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve l'embauche de M. Jean-Guy Millette à titre de journalier pour la période de mai à septembre 2024 et plus si le besoin est là. Le taux horaire a été fixé par résolution en début d'année pour le poste de journalier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2024-05-104 D'AJOURNER LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

D'ajourner la présente assemblée à lundi le 13 mai à 19 h 30, il était 19h54.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Bruno Fournier

La directrice générale greffière-trésorière adjointe
Nathalie Fournier

Approbation des résolutions

Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 6 mai 2024, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Bruno Fournier, maire

Date